

Reconstituer votre carrière internationale

France-Amérique : le journal français des Etats-Unis - Volume 2, N°1 – Janvier 2009, p. 26.

- ✓ *Vous êtes cadre supérieur expatrié ?*
- ✓ *Vous avez travaillé dans différents pays ?*
- ✓ *Votre carrière est susceptible de vous amener vers d'autres destinations ?*
- ✓ *Le contexte social actuel vous effraie ?*

Effectivement, on estime que dans les années 2030, le ratio d'un retraité pour 1,5 actifs sera atteint. Votre retraite, y compris les régimes complémentaires, ne dépassera pas 40% de votre dernier salaire. De plus, sans jouer les Cassandre, il est à prévoir que l'âge légal de la retraite sera reculé.

Les régimes professionnels ne sont plus suffisants !

STATUT	RETRAITE (*)	Manque à gagner
Salarié	65%	35%
Cadre moyen	50%	50%
Cadre supérieur	40%	60%
Fonctionnaire	75%	25%
Artisan/Commerçant	35%	65%
Profession libérale	25%	75%
Exploitant agricole	20%	80%

(*) : en pourcentage du dernier salaire / revenu d'activité

En cas de décès, votre conjoint n'aura pas droit à la réversion du régime de base et devra attendre, suivant les caisses, d'avoir 55 ou 60 ans pour ne recevoir au final que 60% de votre retraite complémentaire.

Enfin le calcul de vos droits acquis dans différents pays est un exercice particulièrement complexe, dans un environnement réglementaire en constante évolution ?

DES SOLUTIONS EXISTENT !

EQUANCE, spécialiste de l'ingénierie patrimoniale, leader national dans le conseil aux expatriés, vous propose son expertise pour réaliser un **BILAN RETRAITE PERSONNALISÉ** et vous aider à enfin y voir clair dans l'état actuel et futur de vos droits.

Le bilan, précédé d'une lettre de mission qui définit l'étendue de nos compétences, comprend :

- ✓ L'analyse des données individuelles ;
- ✓ La reconstitution de votre carrière internationale par pays ;
- ✓ L'identification de la date de liquidation de retraite à taux plein ;
- ✓ La projection des droits à retraite ;
- ✓ La formalisation de l'estimation de retraite obtenue ;
- ✓ La restitution personnalisée auprès de chaque bénéficiaire.

Ce bilan retraite concerne les régimes de retraite de base et complémentaires, quel que soit le type de régime : régime salarié (Sécurité Sociale, ARRCO et AGIRC), régime non salarié (indépendants, professions libérales...) mais aussi la conséquence fiscale de la convention bilatérale sur le mode d'imposition de vos pensions en fonction de votre pays de résidence.

Grâce à sa capacité à traiter l'intégralité des questions du patrimoine social international, son expertise dans la mobilité internationale et son **expérience auprès des non-résidents et expatriés Français aux Etats-Unis**,

le GROUPE EQUANCE vous apporte des solutions adaptées, pour faire de vos années passées à l'international le succès de votre retraite !